



Département du Gers
Arrondissement : AUCH
COMMUNE DE PRENERON

ARRETE AR_2021_004

Interdiction temporaire de circulation et stationnement de véhicules

Le maire de la commune de Préneron

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,
Vu les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 411-26 du code de la route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'article R. 610-5 du code pénal,

Considérant qu'à l'occasion des travaux de réfection de voirie, et par mesures de sécurité, il convient de réglementer temporairement la circulation et le stationnement des véhicules sur la voie communale de Saint-André, pour permettre le bon déroulement des travaux de point à temps, qui se dérouleront le vendredi 26 mars 2021 de 08h30 à 11h30.

ARRÊTE :

Article 1^{er}. - À partir du 26 mars 2021 à 08 heures 30' et pendant la durée des travaux sur la voie communale de Saint-André, la circulation et le stationnement de tous véhicules dans cette voie seront rigoureusement interdits.

Article 2. - Pendant la durée de cette interdiction, les véhicules ci-dessus dénommés devront emprunter les itinéraires suivant : D.35 à l'Ouest, D.1 et D.174 à l'Ouest.

Article 3. - Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur domicile, la possibilité d'en sortir et d'y accéder

Article 4. - Des panneaux de signalisation seront installés par les services de la commune. Le présent arrêté municipal sera affiché sur les barrières

Fait à Préneron, le 25/03/2021

Le maire : Guy FAVAREL